

A.C.A.T.

7, rue Lardennois

75019 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 mars 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intitulé « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'obligation réglementaire de mise en application des nouvelles dispositions ANC 2018-06 aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'obligation réglementaire de mise en application de ces nouvelles normes comptables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 mai 2021

MBM CONSEIL

Commissaire aux Comptes

Bruno FOURRIER

**Action des Chrétiens pour l'Abolition de la
Torture**

7, rue Georges Lardennois
75019 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2020 au 31/12/2020



Société d'expertise comptable
SARL au capital de 2.000 euros – RCS de Paris B484 182 969 - Siret : 484 182 969 00028
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.94

Bilan Actif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Selon l'ANC 2018-06			CRC 1999-01
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	92 252	92 252		300
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	158 180	130 947	27 233	13 872
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	310 730		310 730	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 728		18 728	22 890
Autres immobilisations financières	29 931		29 931	29 384
TOTAL I	609 822	223 199	386 622	66 446
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours	411		411	
Matières premières, autres approvisionnements				190
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				358
Avances et acomptes versés sur commande				17 274
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 076		1 076	771
Créances reçues par legs ou donations	34 912		34 912	
Autres	39 401		39 401	47 321
Valeurs mobilières de placement	1 215 599		1 215 599	1 209 184
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 606 383		1 606 383	1 024 656
Chargés constatées d'avance	33 248		33 248	110 359
TOTAL III	2 931 030		2 931 030	2 410 112
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 540 852	223 199	3 317 653	2 476 558

Bilan Passif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Passif	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres / Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise / Fonds associatifs sans droit de reprise		204 219
Fonds propres statutaires	204 219	
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et dotations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation		
Écarts de réévaluation		
Réserves		795 781
Réserves statutaires ou contractuelles	607 715	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	188 066	
Report à nouveau	1 009 158	828 650
Excédent ou déficit de l'exercice	484 572	180 508
Situation nette	2 493 731	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions règlementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	2 493 731	2 009 158
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	343 342	
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
TOTAL III	343 342	
Provisions		
Provisions pour risques	70 000	45 000
Provisions pour charges	116 967	89 470
TOTAL IV	186 967	134 470
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 535	3 088
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 345	107 818
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	206 715	222 024
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	293 613	332 930
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 317 653	2 476 558

Compte de résultat transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	245 642	261 250
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	56 148	60 916
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	36 771	68 471
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		3 207
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 230 190	
Mécénats	890	
Legs, donations et assurances-vie	578 155	
Contributions financières	92 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 927	89 019
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	520	
Autres produits (hors cotisations)		2 575 523
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 245 242	3 058 386
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2 037	2 657
Variation de stocks de marchandises	137	120
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 176
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		-48
Autres achats et charges externes	1 239 858	1 330 014
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	92 943	99 468
Salaires et traitements	887 019	968 538
Charges sociales	371 344	406 370
Dotations aux amortissements et dépréciations	8 316	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		8 871
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions	25 197	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	66 307	64 211
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 693 157	2 882 376
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	552 086	176 010
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 019	7 087
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 803
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	7 019	9 890

Compte de résultat (Suite) transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
RÉSULTAT FINANCIER	7 019	9 890
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	559 105	185 900
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		495
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	45 000	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000	495
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	48 592	4 954
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	70 000	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	118 592	4 954
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-73 592	-4 459
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	941	933
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	3 297 262	3 068 771
TOTAL DES CHARGES	2 812 689	2 888 263
EXCÉDENT OU DÉFICIT	484 572	180 508

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 623 385	
TOTAL	1 623 385	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	1 623 385	
TOTAL	1 623 385	

Présentation de l'association

L'ACAT est une ONG œcuménique de défense des droits de l'homme créée en 1974. Association loi 1901, elle est reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire.

L'ACAT a pour but de combattre partout dans le monde les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la [torture](#), les [exécution capitales](#) judiciaires ou extra-judiciaires, les [disparitions](#), les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.

L'ACAT effectue un travail d'enquête, d'analyse, d'assistance juridique et de plaidoyer. Elle mène des missions de terrain, rédige des rapports, dépose des plaintes devant des juridictions. Elle accompagne également les demandeurs d'asile dans leur démarches. Elle a aussi pour mission de sensibiliser l'opinion publique notamment par les médias et manifestations militantes.

Elle fonde son action sur un réseau actif de 28 000 membres (adhérents et donateurs) , 310 groupes agissant dans toute la France.

Faits caractéristiques de l'exercice

Activité Gouvernance politique et réseau - Frais des élus et des bénévoles

Adaptation des opérations de plaidoyer, de Collecte, de Vie militante :

- suppression d'1 numéro d'Humains (fabrication, impression, envoi...);
- suppression d'1 Abolition (outil Collecte MD);
- report sur 2021 de la sortie du rapport torture prévue en 2020.

L'Assemblée Générale 2020 dans le Vercors a été annulée (budget prévisionnel global minimal 55 K€) : une économie importante a de ce fait, été réalisée sur cette exercice.

Les heures de bénévolats sont moins importantes que l'année précédente du fait des restrictions sanitaires.

Les réunions de Commissions, de Groupe de travail, de CODI et Bureau ont été animées en distanciel.

Ressources humaines

Embauches de plusieurs CDD en renfort du Service Gestion des Dons et Adhésions (SGDA) et des services généraux.

Entrées de quatre nouveaux salariés en CDI.

Report à 2021 des recrutements en CDI sur deux postes.

Collecte

Les investissements engagés en 2019 pour inverser la tendance à la baisse et la perte de donateurs, ont été poursuivis en 2020. Les outils et supports de collecte digitale ont été mis en place sur 2020.

Une convention a été signée entre la Fondation ACAT et l'ACAT-France par laquelle la Fondation confie sa Collecte à l'ACAT-France qui présente chaque année, une note de débours pour être remboursées des frais de Collecte qu'elle a avancés pour la Fondation.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a impacté l'organisation des activités de l'association. Les mesures prises pour contenir la propagation du virus, y compris les interdictions de voyager, les quarantaines, la distanciation sociale et les fermetures de services non essentiels ont provoqué d'importantes perturbations dans les entreprises, entraînant un ralentissement économique.

L'association continue de surveiller l'impact du COVID-19 et a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour atténuer les risques identifiés. Elle a bénéficié des mesures d'accompagnement annoncées par le gouvernement à savoir, activité partielle, télétravail, Afin d'assurer la continuité d'exploitation, l'association a eu recours au chômage partiel.

L'année 2021 présente une grande incertitude sur le niveau de l'exploitation.

Cependant, à la date de rédaction des présentes, aucun indice réaliste ne conduit à penser que l'Association ne pourra pas assurer la continuité de son exploitation jusqu'au 31 décembre 2021.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 3 317 653 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 484 572 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

L'association a mis en place au 1er janvier 2020, le nouveau règlement comptable 2018-06. L'application de ce nouveau référentiel a eu pour conséquences exclusives la modification de la présentation des comptes annuels et de la comptabilisation des legs .

Les principaux changements portent sur les postes ci-dessous :

- les ressources liées à la générosité du public sont regroupées et incluent les mécénats et les dons manuels
- les allocations de la Fondation ACAT sont désormais comptabilisées en contributions financières
- les legs sont comptabilisés à la date de leur acceptation par les instances de l'association. Les comptes suivants sont désormais utilisés :

- * Actifs immobilisés : Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
- * Fonds reportés liés aux legs ou donations
- * Valeurs comptables des immobilisations reçues par legs ou donations
- * Produits de cession d'immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées
- * Report en fonds reportés
- * Utilisation de fonds reportés.

Ce changement de méthode de comptabilisation des legs n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	1 à 3 ans,
Matériel et outillage	1 à 10 ans,
Agencements et aménagements	2 à 4 ans,
Mobilier de bureau et informatique	1 à 3 ans,
Mobilier	1 à 5 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Catégorie	Nature	Valeurs comptables	Valeur liquidative	PV ou MV latente
Compte à Terme progressif	Instrument de trésorerie	150 000	150 000	
Titres capitalisation	Instrument de trésorerie	10 060	10 060	
Parts sociales Caisse d'Épargne	Parts	202 480	202 480	
Parts sociales Crédit Coopératif	Parts	457 171	457 463	292
Compte Titres Crédit Coopératif	Parts	25 997	26 647	650
Comptes sur livret CODEVAIR	Livret	100 250	100 250	
Livret association	Livret	183 275	183 275	
Livret A Sup Association	Livret	86 367	86 367	
Livrets régions	Livret	20 787	20 787	
Total	-	1 236 386	1 237 328	942

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée en cas de détérioration ou de risque de mévente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds reportés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources de legs et donations qui reste en cours de réalisation.

Les fonds reportés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 343 342 euros.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Engagements de départ à la retraite

L'engagement de l'association au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué au 31 décembre 2020, à 114 667 euros.

Cet engagement a été valorisé en considérant un départ volontaire à 65 ans pour l'ensemble des salariés sur la base des dispositions prévues par l'accord d'entreprise. L'augmentation moyenne des salaires retenue est 1%, le taux de charges sociales et fiscales est de 50% et le taux d'actualisation de 0,48%.

La probabilité de présence dans l'entreprise a été évaluée selon les règles suivantes :

Conditions	Taux de présence
Si plus de 60 ans au 31/12/N	1,0
Si de 50 à 59 ans au 31/12/N	0,9
Si de 40 à 50 ans au 31/12/N	0,6
Si moins de 40 ans au 31/12/N	0,3

Contributions volontaires en nature

Cet

Administrateurs

Les administrateurs de l'ACAT sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

Bénévolat

L'association a bénéficié en 2020 de l'aide d'adhérents bénévoles.

Leur apport est évalué sur la base du nombre d'heures consacrées à l'association par le coût horaire moyen d'un salaire à l'ACAT.

Les bénévoles se décomposent en 3 grandes catégories :

- o Les membres du Comité Directeur, du Bureau exécutif, des commissions et des diverses instances régionales. L'évaluation de leur contribution est basée sur le nombre de réunions auxquelles ils participent, le nombre de personnes participant à chacune de ces réunions et le temps qu'ils y consacrent.
- o Les bénévoles du Secrétariat national qui participent à la mise sous pli de documents, aux travaux du fichier ou encore à l'aide aux demandeurs d'asile.
- o Les autres membres dont l'activité retenue est la réponse aux « Appels urgents ». Ils relaient chaque mois un ou deux de ces Appels. Le temps de travail par Appel et par personne est estimé à ¼ d'heure.

Le coût horaire moyen chargé de l'année : 38.88 euros

L'estimation du nombre d'heures travaillées par les bénévoles au cours de l'année est :

- o Heures réelles décomptées pour le bénévolat du secrétariat national
- o Décote de 20% des heures estimées en 2020 pour les membres actifs et les autres membres afin de tenir compte de la réduction des temps consacrés à l'association.

En raison des mesures sanitaires prises par les autorités, et notamment des périodes de confinements, il n'a pas été possible en 2020 de suivre les heures effectuées par tous les bénévoles. Il a été néanmoins constaté une baisse d'environ 20 % des temps de présence sur l'année.

Exceptionnellement les chiffres présentés pour 2020 correspondent à 80 % des heures passées en 2019, valorisées au coût horaire moyen d'un salaire à l'ACAT en 2020.

La contribution des bénévoles est évaluée à **41 756 heures x 38.88 euros/h = 1 623 385 euros.**

Abandons de frais

Les dons sous forme « d'abandon de frais » s'élèvent en 2020 à 6 192 euros contre 20 773 euros en 2019.

Les adhérents de l'ACAT sont sensibles à cette forme de don qui leur permet de soutenir leur association en ne lui faisant pas supporter les frais de leur engagement, même s'ils seraient en droit de prétendre aux remboursements auxquels ils renoncent.

Régime fiscal

La gestion de l'association étant désintéressée, elle bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et le 16 février 1999 relatives aux organismes sans but lucratif.

Les activités commerciales de l'ACAT que sont les activités de publication, sont sectorisées et sont assujetties aux impôts commerciaux.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat et à l'engagement associatif, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (bénévoles et salariés) ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 167 603 € annuel. Les rémunérations s'entendent des salaires bruts et avantage en nature

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 252		
TOTAL	92 252		
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	6 229		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	130 575		21 377
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		375 913	301 000
TOTAL	136 804	375 913	322 377
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	52 274		547
TOTAL	52 274		547
TOTAL GÉNÉRAL	281 330	375 913	322 924

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			92 252	
TOTAL			92 252	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencés et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencés et aménagt. divers			6 229	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			151 952	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	366 183		310 730	
TOTAL	366 183		468 910	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	4 162		48 659	
TOTAL	4 162		48 659	
TOTAL GÉNÉRAL	370 345		609 822	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	91 952	300		92 252
TOTAL	91 952	300		92 252
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	15 380			15 380
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 636			98 652
Emballages récupérables et divers	16 915			16 915
TOTAL	122 932			130 947
TOTAL GÉNÉRAL	214 884	300		223 199

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges		70 000		70 000
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités	45 000		45 000	
- Pertes de change				
- Pensions et obligations	89 470	25 197		114 667
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		2 300		2 300
TOTAL II	134 470	97 497	45 000	186 967

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	134 470	97 497	45 000	186 967
<i>- D'exploitation</i>		25 197		
<i>Dont dotations et reprises : - Financières</i>				
<i>- Exceptionnelles</i>		72 300	45 000	

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	18 728		18 728
Autres immobilisations financières	29 931		29 931
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	1 076	1 076	
Reçues sur legs ou donations	34 912	34 912	
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 588	1 588	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	35 813	35 813	
Charges constatées d'avance	33 248	33 248	
TOTAL	157 298	108 638	48 659

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	1 535	1 535		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	85 345	85 345		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	75 235	75 235		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	113 312	113 312		
Impôts sur les bénéfices	941	941		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 228	17 228		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	18	18		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	293 613	293 613		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 671	26 094
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	126 158	143 529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	140 828	169 623

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	34 912	
Autres créances		38 718
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	34 912	38 718

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Charges :	- D'exploitation	33 248	110 359
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		33 248	110 359

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	210 473
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	318 700
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	366 183
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	367 683
TOTAL	1 263 038

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	366 183
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	318 700
TOTAL	684 883

SOLDE DE LA RUBRIQUE	578 155
-----------------------------	----------------

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2020		31/12/2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	2 224 888	2 224 888	2 044 531	2 044 531
Legs, donations et assurance-vie	578 155	578 155	372 071	372 071
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public			138 148	138 148
TOTAL I	2 803 043	2 803 043	2 554 750	2 554 750
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie	245 642		261 250	
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	92 000			
Autres produits non liés à la générosité du public	111 576		170 843	
TOTAL II	449 218		432 093	
Subventions et autres concours publics III				
Reprises sur provisions et dépréciations IV	45 000		81 928	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs V				
TOTAL (I à V)	3 297 261	2 803 043	3 068 771	2 554 750
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	1 478 783	1 274 526	1 795 780	1 535 993
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	49 972	43 070	52 778	45 143
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	1 528 755	1 317 596	1 848 558	1 581 136
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	774 082	689 504	616 160	554 903
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II	774 082	689 504	616 160	554 903
Frais de fonctionnement III	509 853	439 430	423 543	362 271
Dotations aux provisions et dépréciations IV				
Impôt sur les bénéfices V				
Report en fonds dédiés de l'exercice VI				
TOTAL (I à VI)	2 812 690	2 446 530	2 888 261	2 498 310
EXCÉDENT OU DÉFICIT	484 571	356 513	180 510	56 440

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2020		31/12/2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	1 623 385		2 004 182	2 004 182
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I	1 623 385		2 004 182	2 004 182
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	1 623 385		2 004 182	2 004 182
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	1 567 554		1 912 488	1 912 488
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I	1 567 554		1 912 488	1 912 488
Contributions volontaires à la recherche de fonds II				
Contributions volontaires au fonctionnement III	55 831		91 694	91 694
TOTAL (I + II + III)	1 623 385		2 004 182	2 004 182

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2020	31/12/2019	Ressources par origine	31/12/2020	31/12/2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	1 274 526	1 535 993	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	43 070	45 143	Dons manuels	2 224 888	2 044 531
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	578 156	372 071
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		138 148
TOTAL I	1 317 596	1 581 136			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	689 504	554 903			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	689 504	554 903			
Frais de fonctionnement III	439 430	362 271			
TOTAL EMPLOIS	2 446 530	2 498 310	TOTAL RESSOURCES I	2 803 044	2 554 750
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.	356 514	56 440	Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	2 803 044	2 554 750	TOTAL	2 803 044	2 554 750

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	56 440	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	356 514	56 440
(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	412 954	56 440

Contributions volontaires en nature	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	1 567 554	1 912 488	Bénévolat	1 623 385	2 004 182
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I	1 567 554	1 912 488	Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III	55 831	91 694			
TOTAL	1 623 385	2 004 182	TOTAL	1 623 385	2 004 182

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2020	31/12/2019
Fonds dédiés en début d'exercice	392 325	
(-) Utilisation	367 683	
(+) Report	318 700	
Fonds dédiés en fin d'exercice	343 342	

Annexe au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC2018-06 modifiant le règlement 2008-12 du 07 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Emplois

A/ Les dépenses sont ventilées entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sur la base de la comptabilité analytique organisée de la façon suivante :

- Coûts directs :
- Chaque dépense est enregistrée à la fois par nature (comptabilité générale) et par poste (en fonction du service ou du secteur pour lequel elle est destinée)
- Les salaires sont répartis suivant les services auxquels appartiennent les salariés. Les salaires de ceux qui occupent un poste les amenant à intervenir dans plusieurs services sont répartis entre ces services au prorata du temps qu'ils consacrent à chacun d'eux. Le salaire du délégué général est réparti à part égale (25%) entre les 3 pôles (Actions, Vie militante, Communication) et les services généraux.
- Frais de fonctionnement :
- Un certain nombre de dépenses ne peuvent être directement affectées à chaque service. Tout au long de l'année, elles sont inscrites dans la section « Administration générale »
- Pour l'essentiel, il s'agit de dépenses communes : charges des personnels des services supports, loyers, électricité et entretien des bureaux ; mobiliers et fournitures de bureau ; téléphone, fax et internet ; affranchissements non tracés ; assurances ; médecine du travail.
- Ces dépenses sont réparties entre les divers services en proportion du nombre de salariés affecté à chacun d'eux et, plus précisément, du nombre d'heures qu'ils y consacrent pour ceux qui opèrent sur plusieurs services. La répartition est identique à celle qui prévaut pour les salaires.

B/ Les dépenses du compte de résultat sont affectées aux emplois de l'exercice au prorata des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources.

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts (2)	À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 (1)		Montant global	dont rembours.		Montant global (3)	dont fonds corresp. à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation									
TOTAL									
Contributions financières d'autres organismes									
TOTAL									
Ressources liées à la générosité du public									
TOTAL									
TOTAL GÉNÉRAL									
(1) Montant après changement = Montant avant changement + Impact									
(2) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif									
(3) Montant global = Montant après changement + Report - Utilisations + Transferts									

Variations des fonds reportés

	À l'ouverture de l'exercice			Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après chang. de méthode lié à l'ANC 2018-06			
Legs ou donations						
Biens immobiliers		375 912	375 912	298 700	366 183	308 430
Numéraire		16 413	16 413	20 000	1 500	34 912
TOTAL		392 325	392 325	318 700	367 683	343 342
Donations temporaires d'usufruit						
TOTAL						
TOTAL GÉNÉRAL		392 325	392 325	318 700	367 683	343 342

Variation des fonds propres art.432.22

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	204 219				204 219
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves	795 781				795 781
- dont générosité du public					
Report à nouveau	828 650	180 508			1 009 158
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	180 508	-180 508	484 572		484 572
- dont générosité du public					
Situation nette	2 009 158		484 572		2 493 730
- dont générosité du public					
Dotations consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	2 009 158		484 572		2 493 730
- dont générosité du public					

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	12	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	21	

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	8 400
Conseils et prestations de services	
TOTAL	8 400

Ressources de l'association

Produits de l'association

Les recettes de l'association sont constituées des sources de revenus suivantes :

- Les ventes de publications ;
- Les participations des adhérents aux manifestations ;
- Le mécénat ;
- Les dons des particuliers ;
- Les adhésions des membres ;
- Le produit des legs ;
- Le produit des placements financiers.

Dans tous les cas, la constatation des recettes est effective sur la base des engagements reçus.

Traitement des cotisations

Un adhérent est considéré comme « à jour » de ses cotisations pendant une durée d'un an à partir de la date de paiement de sa cotisation. Les cotisations perçues lors d'une exercice N courent sur 12 mois. Elles sont enregistrées en totalité au cours de l'exercice de leur perception, sans étalement.

Ventilation des ressources d'exploitation

Participations aux frais	36 771
Ventes de publications	56 148
Dons	2 230 190
Mécénats	890
Assurances vie	210 473
Legs ou donations	318 700
Fondation ACAT	92 000
Adhésions	245 642
Utilisation de fonds reportés Legs	367 683
Autres produits	5 445
TOTAL	3 563 942

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Litiges dénouement sur l'exercice	45 092	45 000
Provision pour litige	70 000	
Divers	3 500	
TOTAL	118 592	45 000